PLANS GREATEST MANSION.

Mrs. Sloane Remodels Two Fine New York Residences Into One Grand Building.

A new interest has been added to the two Vanderbilt houses built together on the block running from Fifty-first to Fifty-second street on Fifth avenue, New York city, by the fact that one sister has sold her house to another sister, who in turn is possessed of the startling ambition of converting the house just purchased and the one originally left by her father into the finest mansion in the United States.

With this object in view, Mrs. W. D. Sloane consulted one of the best known architects in the city. Plans were drawn up and accepted, plans which called for the entire rebuilding of the exterior and practically the remodeling of the interior.

The result of the decorator's plans has been a series of magnificent rooms in the various French periods—ballrooms, salons, chambers, boudoirs, library and dining-room that are marvels of the artist's brush and the decorator's skill. In the new house in Fifth avenue may be found reproductions of historical rooms in Versailles, the Tuilleries, Trianon, Fontainebleau and many of the famous palaces of the French nobility in the seventeenth, eighteenth and nineteenth centuries.

TO REDUCE FOREIGN POSTAGE.

Two-Cent Rate with England, Germany and France Has Been Suggested.

Third Assistant Postmaster-General Merritt in his annual report recommends immediate negotiations with the postal administrations of England, Germany and France to reduce the international postage rates to two cents a half ounce or fraction thereof. The report says:

"The department now realizes nothing in the way of revenue from ocean letters, practically all the postage paid on them going to the steamship companies carrying the mails. If the rate should be reduced the same state of things would exist — the department would still get nothing and lose nothing, and the steamship companies would suffer no hardships, for the stimulus given to correspondence by the reduction of rate would no doubt eventually, at least, give them as much compensation in the way of postage as they now get.

"An ocean penny postage is demanded by the social necessities of the Anglo-Saxon race. The reduction does not require action of congress, as the postmaster-general has authority under Section 398 of the revised statutes."

PUBLIC LANDS.

Number of Acres Unappropriated and Unreserved Amounts to 579,368,274.

A statement prepared at the general land office shows that at the present time there are 579,368,274 acres of unappropriated and unreserved public land in the United States, exclusive of Alaska. Of this area, 546,549,655 acres or more than 94 per cent., are in the 13 so-called desert land states and territories. Of the vacant lands in these states and territories it is estimated that 332,176,000 acres are of a character that may be denominated as "desert" under the law providing for the disposal of desert lands; that is, lands that do not produce native grasses in sufficient quantity to make an ordinary crop of hay in usual seasons if unfed by grazing animals, and lands which, without irrigation, do not contain sufficient moisture to produce a natural growth of trees or make an agricultural crop of any kind in amount to make the cultivation thereof reasonably remunerative.

MODEL SURVEY BOAT.

"The Pathfinder" to Be Launched in December—Equipment Will Be Most Complete.

A large, completely-equipped modern government survey boat, The Pathfinder, will be launched at the Crescent shipyards, Elizabeth, N. J., early in December. It is the first vessel fitted out with all the modern appliances, built for the coast and geodetic survey in recent years, and it is especially designed for service in Alaskan and Aleutian waters. It has a length over all of 196 feet, is 1,000-ton capacity and has a steam radius of 7,000 miles. Its stock of instruments and scientific apparatus generally will be the most complete ever carried in a survey vessel, and its capacity will permit the carriage of sufficient stores to last throughout the season's service in the north. The vessel will be in readiness for the government by March, and she will start next June on the long cruise to Alaska.

VOLUNTEERS CLAIM BOUNTY.

Say State of Missouri Owes Them About $80 Each Under a State Law.

Missouri did not do much for her volunteers before they went to war. Other states were more than generous, but Missouri paid her men nothing. Now some lawyers have discovered in the statutes a provision that the state shall pay each man a bounty of 75 per cent. of his total government pay, say $80 per man. These lawyers were busy at the camps of the Third and Fourth regiments near Kansas City the other day getting powers of attorney from the men. The claim has created great indignation in certain quarters here, but the men are already investing their windfalls in imagination.

Another Kind of a Scorcher.

The earl of Carnarvon has been fined five pounds at the Newbury petty sessions for scorching on the highway in his motor car.

IT PROVES A SUCCESS

Flying Machine That Flies Tested at St. Joseph, Mich.

Prof. A. M. Herring Satisfied with His First Experiment—Believes His Machine Will Solve Aerial Navigation.

Prof. A. M. Herring, who has been the past summer working upon the experiment of a flying machine at St. Joseph, Mich., has made a second successful test of his power-driven flying machine, on which he succeeded in making a flight of upward of 70 feet against a strong westerly wind. The machine consists of two superimposed, arched, supporting surfaces about 18 feet from tip to tip, and 56 inches wide. Even with the lower surface is a small engine, which furnishes power to two large screw propellers. These propel the machine at a high rate of speed, as in the trial flight it was able to advance against a wind estimated at 26 miles an hour. The speed of the machine in the trial attempted was, by reason of its facing the wind, remarkably slow. During the flight, which lasted some eight or ten seconds, Prof. Herring's feet seemed to almost graze the ground, while the machine skimmed along in a level path over the beach. Prof. Herring expresses himself as well pleased with the result. The present machine, he explains, was constructed merely for experimental purposes, being designed only for short flights, in order to work out some of the difficulties of the problem. He expects to continue his work through the winter, with the idea of constructing a machine capable of extended flight. The result of the experiment, he says, is important, in that it is probably the first time in the world's history that a machine heavier than the air it displaces has ever carried its operator in successful flight. The test is of still greater importance, he explains, in that it has removed any question of the possibility of a man operating and controlling a self-propelled machine in high winds.

WOULD EXTEND PARCEL POST.

Traffic Commissioners Have a Plan That Worries Express Companies.

Officials of the various express companies doing business in St. Louis are much worried over a pamphlet which has just been issued by the National Association of Traffic Commissioners in regard to the payment of the war stamp tax on express receipts and containing suggestions for the extension of the parcel post in the United States.

The work is designed to bring about a general movement all over the country to have the interstate commerce law changed so as to place express companies under the jurisdiction of the interstate commerce commission and to regulate express companies in other ways.

The pamphlet has also been sent to members of the United States senate and house of representatives with an appeal to have the necessary legislation enacted.

The extension of the parcel post system as proposed would deprive the express companies of nearly half their revenue, as they could not compete with the postal rates.

NOVEL WAY TO COLLECT FEE.

Canadian Chief Justice Gives Uncle Sam a Hint Which Is Promptly Taken.

The chief justice of Canada has apparently determined to take no chances on securing the fee which he has earned for acting as arbitrator in the case of Victor McCord, the American citizen, against the government of Peru. Several days ago he telegraphed the state department that he had formulated his decision and placed it in the keeping of a Canadian bank. The telegram also contained the information that Justice Strong's fee was $2,000. The state department took the hint at once, and half of that amount, the share of the United States is now on its way to the chief justice. Peru has not been heard from, but it is safe to say the official copy of the judgment rendered by Justice Strong will remain in charge of the bank until he receives the full amount of his fee.

NEW WEAVING MACHINE.

Developed by the Fabric Manufacturers of France to Meet German Competition.

In their effort to meet German competition, the fabric manufacturers of Roubaix, France, have developed the new weaving machine, which in speed surpasses the new Northrop machine of American invention and permits the use of ordinary material. The fabric produced is turned out at the astonishingly rapid rate of from 100 to 175 yards per day of ten hours; there is great economy, one workman overseeing six machines, and the motive force is one-half of the ordinary requirement. The fabric shows a woven effect on one side and knitted on the other, and it is believed that the machine will be a powerful factor in competing for the plain goods market if not for high novelties.

Dodging Taxes in Sierra Leone.

It having been decided to levy a house or hut tax of five shillings on each owner in Sierra Leone, the natives are pulling down their huts and living under trees rather than pay it.

Germany's Slim Support of Schools.

Germany contributes only 140,000 marks a year in support of schools in her colonies, while France and England spend millions in that direction.

THE CREEK INDIANS.

Dissatisfied with Their Treatment They Propose to Establish Mexican Colony.

Dissatisfied with the provisions of a law enacted by the last session of congress which will destroy the tribal government the Indians of the Creek nation are about to remove to Mexico. Assistant Secretary of the Interior Ryan when asked if the government had taken any steps toward assisting these Indians in leaving the country replied that it was a matter with which the government had nothing to do. The Indians are free to go if they choose and the government would not regret their departure, as they are an expense and trouble to the government and the white people living near their reservations. The object of the law enacted by the last congress is to break up all tribal governments and gradually merge the Indians into the body politic and in time make them citizens. Indians of the Creek nation do not take kindly to this project and have sent a committee to Mexico to select lands for a new reservation for the tribe.

Although the government will not interpose any obstacles, their departure is a long way in the future unless the Creeks surrender their lands to the seceretary of the interior and leave empty handed. Their lands are held in common and before individual Indians can realize on them congress will have to allot the land in severalty. Then the Indians can dispose of their holdings and with the proceeds leave the country.

Secretary Ryan says the Creeks are at liberty to go when they please, and the government would be glad to solve the whole vexatious Indian problem so easily.

LIQUID AIR IS DANGEROUS.

Brooklyn Professor Experiments with Red Phosphorus and is Hurt.

While experimenting with red phosphorus in liquid air, Prof. Irving W. Fay, in the chemical laboratory of the Polytechnic institute, Brooklyn, the other day, had his face burned and his eyes were temporarily sightless. The shock of the explosion stunned him. Whether it is the phosphorus of the liquid air that explodes no one knows.

Some remarkable experiments with the liquid air had been performed previous to the explosion. Butter in the liquid air was reduced to a fine, dry dust; an oyster became as hard as the shell from which it was extracted.

Prof. Fay placed half a pint of mercury in a paper mold and poured over the surface liquefied aid. The quicksilver was frozen into a rigid bar so cold that it blistered the flesh to touch it. He fastened a weight of 40 pounds to the bar and it thawed sufficiently to let the weight fall in 15 minutes only.

The professor poured liquid air over alcohol, and soon the latter was frozen into a snowy mass of crystals. He stirred this mass and reduced it to the condition of viscid sugar. He lifted that out with a stick, from which it hung down in an icicle seven or eight inches long. He poured more liquid air over it and it was rigid.

M'KINLEY'S SCOTCH ANCESTRY

Traced Back Through Thirty-Four Generations—Name Should Be Spelled MacKinlay.

Rev. Ralph E. MacDuff, one of the delegates to the Episcopal convention at Washington, which has just adjourned, has looked up the ancestry of President McKinley, and finds it pure Scotch. After following the family for 34 generations, from the year 834, through the Clans MacDuff and MacIntosh, to the Clan MacKinla, he concludes that, although the ancestor in the line, James MacKinlay, went to the north of Ireland, whence his son emigrated to America before the revolutionary war, there is no apparent trace of Celtic blood, the family tree showing a clear Gaelic strain. Dr. MacDuff declares that the president's name should be spelled MacKinlay, the E having been introduced by James McKinley, the north of Ireland trooper, who came to this country.

WILL PRINCE OF WALES COME?

Report Reaches London That President McKinley Would Send Him an Invitation.

A report from the United States to the effect that President McKinley would invite the prince of Wales to visit the United States has attracted attention. While the London papers cordially endorse the suggestion of a royal visit to America, as tending to further cement the good feeling between the two countries, it is thought improbable that the prince of Wales will go. But an evening newspaper points out that the duke of York has given a half promise to go to Canada next year and it adds that there is nothing impossible in the idea that if President McKinley follows the example of President Buchanan, the duke of York will follow in the footsteps of his father and extend his visit to the United States.

Teaching Blind Chinese.

By a system of numeral type invented by Rev. W. H. Murray, of Peking, originally a Scotch workman, the blind people of China are now taught to read and write in less than three months, and this in spite of the fact that there are 408 distinct sounds in the Chinese language. By a special adaptation of this system the blind are now actually teaching sighted pupils to read.

Earthenware Sleepers in Use in Japan.

Earthenware sleepers are in use on some of the Japanese railroads.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Editior hebdomadaire, $3 00

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIFS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Premier District.

Albert L. Johnson vs Gustave H Magee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 57,248 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilè ges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Mu at et Olympia, désigné comme lot 16 et mesurant 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

II Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Napoléon et Alexandre, et les avenues Caual et Cleveland. Les dite lots sont désignés par les numéros Trois, Quatre et Dix-neuf sur un plan dressé par S Hernandez, en mai 1893, et mesurant conformément comme suit: les lots 3 et 4 mesurent chacun trente un pieds cinq pouces deux lignes et demie de face à la rue Canal sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente neuf pieds huit pouces et quatre lignes; et le lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-cinq pieds deux pouces et trois lignes.

III Onze certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Pierce, anciennement St-Jacques, avenues Carrollton et Cleveland, anciennement rue Gasquet, désignés par les numéros un, deux, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt trois, vingt quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit, sur un devis fait par S. G. De l'Isle, voyer, en date du 21 janvier 1892. Ledit lot No un forme l'encoignure des rues Canal et Pierce et mesure vingt-neuf pieds de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles et faisant face à la rue Pierce. Lot No deux contigu au lot No un et mesure vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos vingt et vingt-et-un se touchent et mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland sur cent soixante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots Nos vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland par cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No vingt-six forme l'encoignure de l'avenue Cleveland et la rue Pierce, et mesure vingt-neuf pieds de face à l'avenue Cleveland sur cent trente pieds de profondeur et de face sur la rue Pierce, et lot No vingt-sept mesure trente-deux pieds de face à la rue Pierce par une profondeur de cent quarante-sept pieds trois pouces entre lignes parallèles; et le lot No vingt-huit mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Pierce sur une profondeur de cent quarante sept pieds et trois pouces, entre lignes parallèles. De ladite propriété ci-dessus les portions suivantes ont été relâchées:

1. Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pierce et Canal et les avenues Carrollton et Cleveland, commençant à une distance de cent soixante-dix-huit pieds de l'encoignure des rues Canal et Pierce et mesurant quatre-vingt-quatre pieds de face à la rue Pierce sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles et faisant partie d'une portion du fond des lots originaux désignés par les numéros 22 à 26 inclusivement et d'une portion du lot original No 27 touchant au fond des dits lots 22 à 26 inclusivement.

2. Aussi une autre portion de terre dans le même ilet, désigné comme lot A, sur un croquis fait par J. O. Hasam, voyer, daté 14 février 1896, et annexé à un acte passé pardevant B. Titche, notaire, le 6 avril 1896; la dite portion de terre fait face à la rue Pierce et commence à un point sur cette rue à une distance de 149' 6" de la rue Canal, à une façade de 28' 6" sur la rue Pierce sur une profondeur 120' entre lignes parallèles, perpendiculaire à la rue Pierce et est composé des parties des lots originaux Nos 27 et 28 comme il est démontré sur un plan de De L'Isle le 21 janvier 1892 référé ci-dessus.

IV. Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent etc dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, dans le Premier District, désignés comme lots Nos treize et quatorze sur un plan déposé dans le bureau de S. Magner ancien notaire comme plan No soixante-dix-sept dans le livre de plans No deux. Lot No treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face sur la rue du Canal; quatre vingt deux pieds onze pouces de largeur dans le fondpar une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de côté du lot No quatorze, et cent soixante-neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Broad et le lot No quatorze mesure vingt-sept pieds de face à la rue du Canal sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant
28 oct—28 29—nov 4 5 11 18 23 —dec 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété améliorée rue Derbigny,

Entre les rues Colombus et Laharpe (l'arrière rue étant Claiborne).

Otto F. Briede vs Mme Clotilde Journée, femme de Jules Foy, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 57.556 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 8 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro dix sept dans l'ilet dix-huit borné par les rues Claiborne Derbigny, Colombus et Laharpe, sur un plan fait par J. A. Bourgeroi, daté du 10 avril 1889, déposé dans l'étude de Lucien Hermann, alors notaire en cette ville; lequel dit lot de terre mesure, en mesure américaine, trente-un pieds sept pouces et une demi ligne de face à la rue Derbigny sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans
J. C. Henrique, avocat pour le plaignant.
5nov—5 11 18 23—déc 1 8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Je ce titre que le 1er jour d'avril, 1898 jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et chiffres suivants, à savoir:

Mme E. Grima vs Frank J Marongo — No 56.082.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être entendue.

E. A. O'Sullivan pour la plaignante.

Défendeur in Propria Persona.

Après avoir entendu les plaidoiries, évidence et conseil, la Cour considérant que le dit pétitionnaire a droit à sa demande, pour les raisons verbalement assignées.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait un jugement rendu en faveur de la plaignante, Mme Eloise Grima, épouse de Frank J. Marongo, contre Frank J. Marongo son mari, décrétant une séparation de gains et acquets et dissolvant la communauté jusqu'à présent existant entre son dit mari et elle-même, et qu'elle soit autorisée à conduire et ménager ses propres affaires séparément et à part de son dit mari Frank J. Marongo et pour faire.

Jugement rendu le 1er avril 1898.

Jugement signé le 11 avril 1898.

Signé: N. H RIGHTOR.
Juge.

En témoignage de quoi, j'al apposé ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans le 11me jour de novembre en l'année de notre Seigneur, Mil Huit Cent Quatre-Vingt-Dix-Huit.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—12 16 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OCCASION

pour un placement sûr et profitable.

Vente importante par le Sherif Civil.

Une grande et valuable propriété connue depuis longtemps dans cette communauté comme la

Fonderie Coleman,

Située sur **11 lots de terre** dans l'ilet borné par les rues **Magnolia, Clara, Clio** et **Erato**, et formant les encoignures des rues Magnolia et Erato et des rues Clara et Erato.

Avec toutes les machines machines à vapeur, installations, outils, modèles et tous les autres ustensiles, etc., de ladite fonderie.

AUSSI VENTE DE

2 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., sur la rue Erato entre les rues Magnolia et Clara (la rue du fond étant la rue Thalie) et de

8 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., 5 faisant face à la rue Clara, à l'encoignure de la rue Erato, et 3 faisant face à la rue Willow, encoignure de la rue Erato, le tout dans l'ilet borné par les rues ci-dessus et la rue Clio.

Theodore M. Nagle

—vs—

H. Dudley Coleman Machinery Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 57.693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 8 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1°. Onze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant toutes les machines, machines à vapeur installations, outils, modèles et autres ustensiles nécessaires à une fonderie établie ci-dessus, ainsi bien que tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara Clio et Erato, désignés comme lots Nos un, deux, trois quatre, cinq, six, seize, dix-sept, dix-huit dix neuf et vingt. Le dit lot No un forme l'encoignure des rues Erato et Magnolia, et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à ladite rue Magnolia par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue Erato, entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos deux à six inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à ladite rue Magnolia par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos seize à dix-neuf inclusivement se touchent, et mesurent chacun trente-deux pieds de face sur la rue Clara par cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ledit lot No vingt forme l'encoignure des rues Erato et Clara et mesure trente-un pieds huit pouces et six lignes de face sur ladite rue Clara par cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue Erato entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magnolia et Clara (la rue du fond étant la rue Thalie) et de face à la rue Erato sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds neuf pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

3° Huit certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Clio, Erato et Willow, désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Dix huit, Dix-neuf et Vingt, et ledit lot No Un forme l'encoignure des rues Clara et Erato et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur et face à ladite rue Erato. Lots Nos deux, trois, quatre et cinq se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à ladite rue Clara, sur cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les divers lots dix huit, dix neuf et vingt se touchent et ceux numérotés dix-huit et dix-neuf, mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Willow, sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Ledit lot No Vingt forme l'encoignure des rues Erato et Willow et mesure trente-neuf pieds deux pouces et six lignes de face à ladite rue Willow, trente-un pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond par cent quatorze pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de face à ladite rue Erato et cent-vingt six pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé le tout, plus ou moins.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux
FRANK MARQUEZ.
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
Richardson et Soulé, avocats pour le plaignant.
Nov 5 6 11 18 23 — Déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Deuxième District.

Agnes Schmiderer vs G. A. Schmidt Sr

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,530 —En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième District de cette ville, désigné par le No Un, dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Royale, Conti et St-Louis sur un plan No 10 dans le bureau de Edward G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure conformément audit plan seize pieds six pouces de face au Passage de la Bourse, la même dans le fond, trente deux pieds neuf pouces et deux huitièmes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Conti, trente deux pieds huit pouces et quatre huitièmes sur la ligne le séparant du lot No Deux dudit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Conrad G. Collins, avocat de la plaignante.
14 oct—14 15 21 28—nov 4 11 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Troisième District.

Mme C. M. Aiken vs John H. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,605—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Laharpe, Lapeyrouse et l'allée Rousselin, et mesurant soixante-et-onze pieds de face à la rue Dorgenois par quatre vingt-neuf pieds six pouces cinq lignes de profondeur sur la rue Laharpe entre lignes parallèles, plus ou moins; ledit lot de terre est désigné par la lettre B sur un devis fait par D. E Seghers, voyer, en date du 9 novembre 1891, et annexé pour référence à un acte d'échange entre A. H. Hopkins et la succession de Mme John D. Fricke, passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 18 avril 1892.

2° Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1355, lequel est borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse et Laharpe et l'allée Rousselin, trois desquels dits lots sont désignés par les lettres A, B et D et les deux autres sont désignés comme lots 19 et 20 sur un devis fait par S. Q. Del Isle, voyer, en date du 15 novembre 1893, annexé à un acte de vente par George Robinson à Mme Veuve Françoise B. Venet, passé pardevant James Simeon, notaire, le 23 novembre 1893, conformément auquel dit plan lesdits lots ont les dimensions suivantes à savoir:

Lot A forme l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse mesure cinquante-quatre pieds dix pouces et quatre lignes de face sur la rue Dorgenois, la même largeur dans le fonds par cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Lapeyrouse, ledit lot A est composé de la portion de devant des lots originaux 23, 24 et 25 et d'une partie de la portion de devant du lot original 22. Lot B commence à une distance de cinquante-quatre pieds dix pouces quatre lignes de l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse et est composé de la portion du milieu des lots originaux 22 23 24 et 25 et le lot D mesure trente-cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot D commence à une distance de cent quinze pieds de l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse et est composé du tout des plans originaux 21 et de cinq pieds du lot original 22, pris sur le côté près de l'allée Rousselin, et les lots 19 et 20 mesurent chacun trente pieds sur la rue Lapeyrouse par cent vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse et Onzaga et l'allée Rousselin, désigné par la lettre "H" et mesurant trente pieds de face sur la rue Dorgenois par quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de S. Q. Del Isle & Cie, ledit lot est une portion d'un lot désigné par le No 3 touchant le No 2 sur un plan par d'Hémécourt.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Queno, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dorgenois, Lapeyrouse et l'allée Rousselin, conformément à un plan fait par P. A. D'Hémécourt, en date du 26 mai 1893. Lesdits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: lots 1 et 2 mesurent chacun trente un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Dorgenois sur quatre-vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles et le lot No 1 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse; les dits deux lots sont composés de la partie de devant des lots originaux 34, 35 et 36.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
W. S. Benedict, avocat pour le plaignant.
29 oct—29 30—nov 3 4 11 18 23—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes de Deux ilets de Terre de Valeur dans le Septième District.

Mme Louise Wiegand vs Sue. Dr E. B. Benton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57.473.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Court Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, dans cet Etat désigné comme ilet No 289 A, nouveau numéro 618, borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dixon et Dix-septième, contenant 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, d'après un plan fait par Castaing et Cellas, architectes, en date du 15 mars 1866, et déposé pour référence dans l'étude de James D. Augustin ancien notaire en cette ville. Les lots Nos 1 à 10 les deux inclusivement se touchent et mesurent chacun Trente pieds de face à l'avenue Canal sur une profondeur chacun de Cent dix sept pieds Six pouces. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun Trente pieds de face à la rue Dixon sur une profondeur chacun de Cent cinquante pieds. Les lots Nos 14 à 23 les deux inclusivement mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur chacun de Cent dix-sept pieds six pouces, et les dits lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dix septième sur une profondeur de Cent cinquante pieds et

Deux émement—Vingt six certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, étant les lots numérotés de 1 à 26 les deux inclusivement dans l'ilet No 289 B, nouveau numéro 619 lequel est borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dixon et Dix-huitième étant le tout dudit ilet, contenant Trois cents pieds de face à chacune de l'avenue Canal et de la rue Dublin et Trois cent vingt-six pieds de face à chacune des rues Dixon et Dix huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. B. Rosser Jr avocat pour la plaignante.
14 oct—14 15 21 28—nov 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Mercredi 23 Novembre 1898.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixieme District,

Connue comme les Nos 742 et 744 de l'avenue Louisiana, entre les rues Annonciation et Chippewa.

Suburban Building and Loan Association vs Mme Josephine Wolf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 57,591—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 23 novembre 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Delachaise Chippewa et Annonciation, désigné comme lot No 20, sur un devis annexé à un acte passé pardevant S. Magner, notaire, daté le 11 mars 1869, et mesurant d'après ledit acte, trente pieds de face à l'aven